



CQP

Dispensation du Matériel Médical à l'Officine

Certificateur : CPNEFP de la pharmacie d'officine
Code RS : RS6762 Date d'enregistrement de la certification : 01/10/2024



LIEU DE FORMATION

Villeneuve d'Ascq



DURÉE & RYTHME

180 heures de janvier à juin.

26 jours de formation principalement le mardi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00



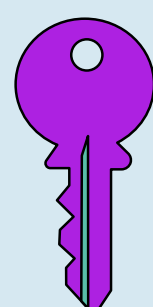
TARIFS

3600€, pris en charge par l'OPCO selon les critères de financement en vigueur



PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Être salarié en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeur d'emploi.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- **Modalités d'inscription** : Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq.
- **Voies de formation** : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).



100%
TAUX DE
REUSSITE
AUX EXAMENS
2025



Le programme : 4 blocs de compétences

- **Module 1** : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire
- **Module 2** : Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance
- **Module 3** : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux
- **Module 4** : Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux
- **Module 5** : L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches
- **Module 6** : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaires

Compétences visées

- **C1** : Analyser la demande de la prescription de matériel médical en identifiant le besoin du patient et/ou soignant.
- **C2** : Délivrer le matériel médical tout en adaptant la délivrance aux besoins.
- **C3** : Assurer un suivi de chaque matériel afin de garantir une sécurité et un fonctionnement optimum.
- **C4 & C5** : Garantir l'hygiène du matériel et prévenir les risques de pannes.
- **C6** : Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit et à l'utilisation du matériel médical.
- **C7** : Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution.
- **C8** : Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire
- **C9 & C10** : Maîtriser les modalités de tarification ainsi que la constitution et le suivi des dossiers administratifs



Les objectifs

- Etre en capacité d' accompagner un patient dans sa vie quotidienne en approfondissant ses connaissances sur les pathologies traitées à domicile et en maîtrisant l' utilisation du matériel adapté.
- Connaître le matériel médico-chirurgical et les articles de maintien et de soins à domicile délivrés en officine ainsi que les modalités de tarification et de réglementation.

La pédagogie

Mises en situation professionnelle, études de cas et jeux de rôle.

La manipulation des matériels par le stagiaire occupe une place prépondérante dans la mise en oeuvre des cours.

- Matériel pédagogique : Support de cours, vidéoprojecteur, matériel médical
- Possibilité de prêt d'ordinateur durant la formation

Formateurs

- C.MINEBOIS, Formatrice et coach d'équipe officinale : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire. Connaissances médico techniques des matériels et dispositifs médicaux, communication interprofessionnelle.
- P.PICHAUD, Pharmacien : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies,
- J.CELLIEZ ,Préparateur en pharmacie : Besoins de la personne en situation de handicap ou malade et éducation du patient
- C.FICOT, Préparatrice en pharmacie : obligations professionnelles, règles de déontologie, Communication avec le patient et son entourage

Modalités d'évaluation de la formation

Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation :

- Présentation d'un dossier professionnel réalisé au cours de la formation : 20 minutes de présentation
- Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et réalisation d'une fiche conseil et 20 minutes de présentation



Diplôme acquis

CQP Dispensation du Matériel Médical à l'Officine : Un certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par l'ensemble de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine.



Validation de la formation

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation.

En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification.

Scannez ce QR code pour accéder au catalogue de nos formations



Accessibilité aux personnes handicapées

- ***Vous êtes en situation de handicap ? Nos services sont à vos côtés pour adapter vos conditions de formation***
- ***Pour toute question concernant l'aménagement, les besoins en matériel spécifique ou l'accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap au 03.20.59.17.17***

Contacts

-  03 20 59 17 17  www.arcpp.org
-  03 20 05 98 64  contact@arcpp.org

Siège de l'ARCPP : 49, Av. du Pont de Bois
59650 Villeneuve d'Ascq